

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 Février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DPE 20 - DGRI 3** Convention avec l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) pour l'organisation du Forum Mondial de l'Eau.

**Mme Anne LE STRAT et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) pour l'organisation du Forum Mondial de l'Eau ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission et par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à signer une convention avec l'ASTEE pour l'organisation du Forum Mondial de l'Eau.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011, article 6233 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2012.